

CONVOCATIONS

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES ET DE PORTEURS DE PARTS

SOLOCAL GROUP

Société Anonyme, au capital de 233 259 388,6 Euros
Siège social : 7 avenue de la Cristallerie 92317 Sèvres Cedex
552 028 425 R.C.S. Nanterre

Avis de convocation

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société Solocal Group sont convoqués en assemblée générale mixte, pour le 11 juin 2015 à 17 heures, au Palais Brongniart, 28 place de la Bourse, 75002 Paris.

L'ordre du jour de l'assemblée sera le suivant :

A titre ordinaire

- Rapport du conseil d'administration ;
- Rapports des commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014 ;
- Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce ;
- Approbation des comptes sociaux de l'exercice ;
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice ;
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2014, tel que ressortant des comptes annuels ;
- Conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce ;
- Autorisation à conférer au conseil d'administration à l'effet d'acheter ou de transférer des actions Solocal Group ;
- Ratification de la cooptation de Madame Nathalie Balla en qualité d'administrateur ;
- Ratification de la cooptation de Monsieur Robert de Metz en qualité d'administrateur ;
- Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Robert de Metz ;
- Ratification de la cooptation de Monsieur Jean-Marc Tassetto en qualité d'administrateur ;
- Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Jean-Marc Tassetto ;
- Renouvellement du mandat d'administrateur de Madame Cécile Moulard ;
- Avis consultatif sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014 à Monsieur Jean-Pierre Remy, Directeur Général ;
- Avis consultatif sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014 à Monsieur Christophe Pingard, Directeur Général Délégué ;
- Avis consultatif sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014 à Monsieur Robert de Metz, Président du conseil d'administration ;
- Fixation du montant annuel des jetons de présence alloués aux membres du conseil d'administration.

A titre extraordinaire

- Rapport du conseil d'administration ;
- Rapport des commissaires aux comptes ;
- Autorisation au conseil d'administration à l'effet de réduire le capital par annulation d'actions ;
- Mise en conformité des statuts avec de nouvelles dispositions réglementaires ;
- Modification de l'article 17 des statuts relatif aux pouvoirs du conseil d'administration ;
- Non utilisation des autorisations financières en période d'offre publique ;
- Regroupement des actions de la Société par attribution d'une (1) action ordinaire nouvelle de 6 euros de nominal contre 30 actions ordinaires de 0,20 euro de nominal détenues – Délégation de pouvoirs au conseil d'administration avec faculté de subdélégation ;
- Pouvoirs pour formalités.

Les projets de résolutions ont été publiés dans l'avis préalable de réunion du **Bulletin des Annonces légales obligatoires** du 4 mai 2015.

1. Formalités préalables à effectuer pour participer à l'assemblée générale

L'Assemblée Générale se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre de leurs actions.

Tout actionnaire peut se faire représenter à l'Assemblée Générale par un autre actionnaire, par son conjoint ou par le partenaire avec lequel il a conclu un pacte civil de solidarité. Il peut aussi se faire représenter par toute autre personne physique ou morale de son choix (article L.225-106 du Code de Commerce).

Conformément à l'article R.225-85 du Code de commerce, il est justifié du droit de participer à l'Assemblée Générale par l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte (en application du septième alinéa de l'article L.228-1 du Code de commerce), au deuxième jour précédent l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société (ou son mandataire), soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par les intermédiaires financiers est constaté par une attestation de participation délivrée par ces derniers (ou le cas échéant par voie électronique) dans les conditions prévues à l'article R.225-85 du Code de commerce (avec renvoi de l'article R.225-61 du même code), en annexe :

- du formulaire de vote à distance ;
- de la procuration de vote ;
- de la demande de carte d'admission établie au nom de l'actionnaire ou pour le compte de l'actionnaire représenté par l'intermédiaire inscrit.

Une attestation est également délivrée à l'actionnaire souhaitant participer physiquement à l'Assemblée et qui n'a pas reçu sa carte d'admission au deuxième jour ouvré précédent l'assemblée à zéro heure, heure de Paris.

2. Mode de participation à l'assemblée générale

Les actionnaires désirant assister physiquement à l'Assemblée Générale pourront demander une carte d'admission de la façon suivante :

— **pour l'actionnaire nominatif** : se présenter le jour de l'Assemblée directement au guichet spécialement prévu à cet effet muni d'une pièce d'identité ou demander une carte d'admission à BNP Paribas Securities Services – CTS Assemblées Générales – Les Grands Moulins de Pantin 9, rue du Débarcadère – 93761 Pantin Cedex ;

— **pour l'actionnaire au porteur** : demander à l'intermédiaire habilité qui assure la gestion de son compte titres, qu'une carte d'admission lui soit adressée.

Les actionnaires n'assistant pas personnellement à cette Assemblée et souhaitant voter par correspondance ou être représentés en donnant pouvoir au Président de l'Assemblée, à leur conjoint ou partenaire avec lequel ils ont conclu un pacte civil de solidarité ou à une autre personne pourront :

— **pour l'actionnaire nominatif** : renvoyer le formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration, qui lui sera adressé avec la convocation, à l'adresse suivante : BNP Paribas Securities Services – CTS Assemblées Générales – Les Grands Moulins de Pantin 9, rue du Débarcadère – 93761 Pantin Cedex.

— **pour l'actionnaire au porteur** : demander ce formulaire auprès de l'intermédiaire qui gère ses titres, à compter de la date de convocation de l'Assemblée. Le formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration devra être accompagné d'une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire financier et renvoyé à l'adresse suivante : BNP Paribas Securities Services – CTS Assemblées Générales – Les Grands Moulins de Pantin 9, rue du Débarcadère – 93761 Pantin Cedex.

Pour être pris en compte, les formulaires de vote par correspondance devront être reçus par la société ou le Service Assemblées Générales de BNP Paribas Securities Services, au plus tard la veille à 15 h, avant la tenue de l'assemblée.

Les actionnaires pourront se procurer, dans les délais légaux, les documents prévus aux articles R.225-81 et R.225-83 du Code de commerce par demande adressée à BNP Paribas Securities Services – CTS Assemblées Générales – Les Grands Moulins de Pantin 9, rue du Débarcadère – 93761 Pantin Cedex.

Par ailleurs, les actionnaires ont également la possibilité de voter par Internet avant l'Assemblée Générale dans les conditions décrites ci-après :

— Pour les actionnaires au nominatif :

Les titulaires d'actions au nominatif pur qui souhaitent voter par Internet avant l'Assemblée Générale, devront, pour se connecter au site dédié sécurisé de l'Assemblée, utiliser le numéro d'identifiant et le mot de passe leur permettant de se connecter sur le site Planetshares afin de consulter leur compte nominatif. Après s'être connecté, l'actionnaire devra suivre les indications données à l'écran afin de voter.

Les titulaires d'actions au nominatif administré recevront un courrier de convocation leur indiquant notamment leur identifiant, lequel leur permettra d'accéder au site dédié sécurisé de l'Assemblée Générale. Après s'être connecté, l'actionnaire devra suivre les indications données à l'écran afin de voter.

— Pour les actionnaires au porteur :

Les actionnaires au porteur qui souhaitent voter par Internet avant l'Assemblée Générale, devront demander à l'intermédiaire habilité qui assure la gestion de leur compte titres, d'établir une attestation de participation (pour la quantité précisée par l'actionnaire) et devront lui indiquer leur adresse électronique. Selon la procédure habituelle, l'établissement teneur de compte transmettra alors l'attestation de participation, ainsi que l'adresse électronique de l'actionnaire, à BNP Paribas Securities Services – CTS - Assemblées, Les Grands Moulins de Pantin, 9, rue du Débarcadère, 93761 Pantin Cedex.

Cette adresse électronique sera utilisée par BNP Paribas Securities Services pour communiquer à l'actionnaire un identifiant lui permettant de se connecter au site sécurisé dédié au vote préalable à l'Assemblée. L'actionnaire devra, alors, suivre les indications données à l'écran pour obtenir son mot de passe de connexion et, ensuite, voter.

Le site Internet sécurisé dédié au vote préalable à l'assemblée générale sera ouvert à compter du 22 mai 2015 à l'adresse suivante (actionnaires au nominatif) :

<https://planetshares.bnpparibas.com>

La possibilité de voter par Internet avant l'Assemblée Générale prendra fin la veille de la réunion, soit le 10 juin 2015, à 15 heures, heure de Paris. Toutefois, afin d'éviter tout engorgement éventuel du site Internet dédié au vote préalable à l'Assemblée Générale, il est recommandé aux actionnaires de ne pas attendre la veille de l'assemblée pour voter.

Conformément aux dispositions de l'article R.225-79 du Code de commerce, la notification de la désignation et de la révocation d'un mandataire peut également être effectuée par voie électronique, selon les modalités suivantes :

Actionnaire au nominatif pur

— l'actionnaire devra envoyer un email à l'adresse paris.bp2s.france.cts.mandats@bnpparibas.com. Cet email devra obligatoirement contenir les informations suivantes : Nom de la Société concernée, date de l'assemblée, nom, prénom, adresse et numéro de compte courant nominatif du mandant, le cas échéant, ainsi que les nom, prénom et si possible adresse du mandataire.

— l'actionnaire devra obligatoirement confirmer sa demande sur PlanetShares/My Shares ou PlanetShares/My Plans en se connectant avec ses identifiants habituels et en allant sur la page « Mon espace actionnaire - Mes Assemblées Générales » puis enfin en cliquant sur le bouton « Désigner ou révoquer un mandat ».

Actionnaire au porteur ou au nominatif administré

— l'actionnaire devra envoyer un email à l'adresse paris.bp2s.france.cts.mandats@bnpparibas.com. Cet email devra obligatoirement contenir les informations suivantes : Nom de la Société concernée, date de l'Assemblée, nom, prénom, adresse, références bancaires du mandant ainsi que les nom, prénom et si possible adresse du mandataire.

— l'actionnaire devra obligatoirement demander à son intermédiaire financier qui assure la gestion de son compte titre d'envoyer une confirmation écrite au service Assemblées Générales de BNP Paribas Securities Services – CTS Assemblées Générales – Les Grands Moulins de Pantin 9, rue du Débarcadère – 93761 Pantin Cedex.

Seules les notifications de désignation ou révocation de mandats pourront être adressées à l'adresse électronique susvisée, toute autre demande ou notification portant sur un autre objet ne pourra être prise en compte et/ou traitée.

Afin que les désignations ou révocations de mandats puissent être valablement prises en compte, les confirmations devront être réceptionnées :

- par voie électronique au plus tard la veille de l'assemblée, le 10 juin 2015 à 15 heures (heure de Paris),
- par voie postale au plus tard la veille de l'assemblée, le 10 juin 2015 à 15 heures (heure de Paris).

Tout actionnaire, titulaire d'actions inscrites en compte de titres nominatifs ou au porteur, ayant décidé d'exprimer son vote à distance, ne peut plus choisir, à compter de la réception d'un tel vote par BNP Paribas Securities Services, CTS Emetteurs-Assemblées, un autre mode de participation à l'Assemblée Générale.

3. Questions écrites par les actionnaires

Les questions écrites doivent être envoyées au Président du Conseil d'administration, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, au siège social. Elles sont accompagnées d'une attestation de participation soit dans les comptes de titres nominatifs, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par un intermédiaire financier. Cet envoi doit être réalisé au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la date de l'assemblée générale. Conformément à la législation en vigueur, la réponse à une question écrite sera réputée avoir été donnée dès lors qu'elle figurera sur le site Internet de la Société dans une rubrique consacrée aux questions-réponses.

Tous les documents et informations prévus à l'article R.225-73-1 du Code de Commerce peuvent être consultés sur le site de la société : <http://www.solocalgroup.com/>, à compter du vingt et unième jour précédant l'assemblée, soit le 20 mai 2015.

Le Conseil d'administration

1502131